



L-9905 Troisvierges
(Grand-Duché de Luxembourg)

AVIS

Conformément à l'article 9.2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que

la sàrl MPG a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, tendant à obtenir l'autorisation relative à l'exploitation d'un monte-escaliers à Troisvierges, 13, rue de Millbich, pour le compte de Madame Marie-Josée Peters-Hoffmann.

Le dossier est enregistré sous le numéro 3A/2012019/1486/137

Troisvierges, le 14 mai 2019
le bourgmestre,
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



Brm. : Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 14 mai 2019
le bourgmestre,
signé Edy Mertens

pour le secrétaire,



Enlever le 30.05.2019